Définitions des rôles

# Pour l’égalité entre les filles et les garçons,

# les femmes et les hommes dans le système éducatif

Conformément à la convention régionale interministérielle 2019-2024, cinq axes prioritaires sont à travailler :

* Piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ;
* Former l'ensemble des personnels à l'égalité ;
* Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
* Lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
* S'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation ;

# Rôle des correspondants et correspondantes égalité filles-garçons dans les circonscriptions et établissements

Les correspondants et correspondantes sont des personnels de la communauté éducative de l’unité d’enseignement (groupement d’écoles, collège, lycée**s**, CFA), institué par le supérieur hiérarchique direct (directeur- directrice, chef - cheffe d’établissement). Ces personnes sont formées aux questions soulevées par la thématique.

Elles sont le relai privilégié de toutes informations relatives au dossier entre les différents niveaux d’intervention (local, bassin, département, académie, national) et l’établissement qu’il représente.

Elles représentent des ressources qui permettent de faire vivre au quotidien le sujet au sein de la communauté éducative (entre les adultes, entre adultes et élèves, entre élèves). Cette activité peut prendre la forme de rappels et d’actions en faveur de la construction et du maintien d’une culture de l’égalité au service de la réussite scolaire pour tous ; gestes professionnels en classe et hors de la classe (climat d’apprentissage, climat scolaire), parcours citoyen (respect mutuel), parcours avenir (orientation choisie), parcours santé (éducation à la sexualité), parcours d’éducation artistique et culturel (les artistes et œuvres femmes et hommes en lien avec le sujet et son histoire) .

Elles entretiennent une relation privilégiée avec le coordinateur ou la coordinatrice de son bassin et plus largement avec le référent ou la référente égalités filles garçons de son département.

# Rôle des coordinateurs et coordinatrices égalité filles garçons dans les bassins

Les coordinateurs et les coordinatrices sont des personnes engagées et volontaires qui animent et dynamisent le réseau des correspondants et correspondantes à l’échelle du bassin, par la mise en synergie des acteurs et des actrices.

Elles aident et contribuent à fédérer certaines actions localement organisées entre les unités d’enseignement et en étroite relation avec les partenaires et le service de l’état.

Elles sont susceptibles d’animer une « petite fabrique ». (Dispositif de formation locale - d’échanges entre les personnels engagés sur la question).

Elles aident à la décision des co-pilotes le cas échéant.

Elles entretiennent une relation privilégiée avec les coordinateurs et coordinatrices des autres bassins de son département et le référent égalités filles garçons qui y est attaché.

# Rôle des référents et référentes égalité filles garçons dans les départements

Les référents ou référentes sont des personnels d’encadrement missionnés par le ou la DASEN pour relayer à l’interne et avec les partenaires, la politique académique à l’échelle du département.

Ils aident aux prises de décisions académiques. Ils représentent les co-pilotes académiques du dossier le cas échéant.

Ils impulsent, nourrissent, facilitent les initiatives locales, suivent les actions et les acteurs et des actrices en EPLE ; manifestation, action de formation, évaluation, suivi. Ils participent au co-pil élargi.

Ils entretiennent une relation privilégiée avec la Directrice Départementale aux droits des femmes et à l’égalité (DDDFE) de son département.

# Rôle des co-pilotes académiques égalité filles garçons

Les co-pilotes sont des personnels d’encadrement missionnés par Madame la Rectrice pour mettre en œuvre les axes de la convention en étroite relation avec les signataires ;

Ils font vivre la ligne politique définie académiquement au sein du co-pilotage et avec les appuis que représentent les référents et les référentes dans les départements.

Ils impulsent, organisent et suivent des initiatives auprès des différents personnels et services de l’Éducation Nationale et partenaires. Ils soutiennent des engagements et actions en département.